

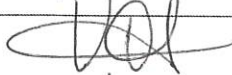
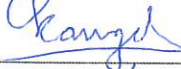



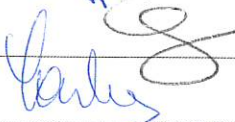
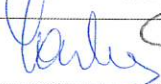
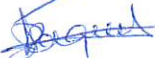



Représentants des Etablissements et Unités de Recherche		
Direction	Florence Sordes	
Co-direction UT3	Florence Rémy El Boustany	
Représentante CR UT2J	Hélène Charlery	Excusée
Représentant CR de l'UT3	Pierre Payoux	Absent
CLLE, UMR 5263	Valérie Tartas	
EFTS, UMR MA 122	Cécile Gardiès	procurator - à Florence Sordes Echange
LNPL, EA 4156	Cyrille Granget	
CERPPS, EA 7411	Magali Batty	
LPS-DT, EA 1697	Sandrine Croity-Belz	Excusée à Paris.
LCPI, EA 4591	Sonia Harrati	
CERCO, UMR 5549	Isabelle Berry	Excusée.
ToNIC, UMR 1214	Isabelle Loubinoux	
SCOTE, EA 7420	Julien Cegarra	
Personnel administratif	Valérie Lafitte-Carbonne	
Personnel administratif	Delphine Rouquet	En visio 

Représentants des Doctorants	
Titulaires	
Elorri CORBIN	
Killyam FORGE	
Mireille COPIN	
Lockman AALIOUI	absent procurator à Mireille COPIN
Carla GANINO	

Représentants Extérieurs		
Personnalités scientifiques		
Personnalités monde socio-économique et culturel		
Cellule valorisation de la recherche UT2J		
Responsable Sciences Humaines et Sociales au CNES	Céline Calleya	

Membres invités		
Gestion des formations	Myriam Guiraud	Excusée .

COMPTE RENDU CONSEIL ED CLESCO

31 Janvier 2024 à 14h salle F 315

15 présents – 2 procurations

Rapport d'activités de ce qu'il a été fait entre deux conseils

Depuis le 16 novembre :

- réunions CPD plénier et réunions CPD CHS ALL mensuelles
- réunions Sedoc, (équipe des 3ED : directions et gestionnaires + Sophie Périard) mensuelle
- réunion CIFRE 04/12/2023
- réunion mastérants « faire une thèse » : mercredi 24 janvier 2024 (110 étudiants connectés à la visio)
- réunion sur les formations « statistiques »
- réunion RGPD, propriété Sciences Ouvertes, plan gestion des données SCD, plusieurs dates nécessaires, pour la rentrée mini conférence sur la science ouverte envisagée
- Journée accès sur « les financements possibles au cours de la thèse » organisée par les doctorants des 3 Ecoles Doctorales (lundi 29 Janvier 2024)
- rappel aux co-directions non HDR de la règle des 3 encadrements de thèse maximum autorisée sans HDR (point qui sera rediscuté lors d'un prochain conseil, sans néanmoins pouvoir le bouger, cela fait partie du Règlement Intérieur de l'UT)
- Quand CSI négatif, convocation de l'intéressé d'une part et d'autre part de la direction de thèse. Si avis négatif du CSI, la direction de l'ED Clesco actuelle n'ira pas à l'encontre de cet avis négatif.

Calendrier CDU

Rappel : Campagne 2023 :

Retour dossier Sedoc 6 juillet 2023

Auditions : 10 juillet 2023

Bons retours des labos sur la procédure dématérialisée, on reconduit le dispositif en 2024

Proposition de dates pour la campagne 2024 :

Retour dossier Sedoc : jeudi 4 juillet 2024 minuit date validée à l'unanimité

Auditions : mardi 9 juillet 2024 date validée à l'unanimité

Lieu ? salle conseil Psychologie climatisée sur une journée unique : salle à demander

Conditions d'inscription en première année de thèse à l'ED Clesco

Actuellement :

- avoir obtenu, dans le périmètre disciplinaire de l'ED, un diplôme de Master attestant d'une capacité à mener une recherche doctorale et une note finale au moins égale à 14/20 au mémoire de recherche et au diplôme (ou équivalent dans le cas où le barème de notation n'est pas une note entre 0 et 20)
- effectuer sa thèse sous la direction d'un directeur ou d'une directrice de thèse titulaire habilité à diriger des recherches, rattaché à titre principal à une des unités de recherche adossées à l'ED (ou rattaché, à titre individuel à l'ED CLESCO, rattachement qui peut être obtenu après accord du Conseil de l'ED, validé par la Commission Recherche de l'établissement porteur).
- avoir obtenu l'avis favorable de la direction de l'unité de recherche au sein de laquelle la thèse sera effectuée.

Sont mis au débat les pré requis des notes de 14/20 au mémoire et à la moyenne du master 2, les critères et les enjeux à ces critères pour l'ED.

Informations :

A la rentrée 23-24 : 5 demandes de dérogation refusées dont une a donné lieu à un recours gracieux
Les ED TESC et ALLPH@ ne demandent que la note de 14 au mémoire

D'autres universités demandent : Bordeaux (12 de moyenne Master 2 et 14 au mémoire), Montpellier (14 mémoire), Lyon (financement 1300 euros mensuel), Rennes, Nantes (pas de condition d'entrée).

Suite à une discussion entre les membres du conseil, a été décidé à l'unanimité (après une mise au vote) l'annulation du **pré-requis suivant : moyenne de 14 au Master 2.**

Ainsi, les conditions d'entrée à l'ED CLESCO sont :

- avoir obtenu, dans le périmètre disciplinaire de l'ED, un diplôme de Master attestant d'une capacité à mener une recherche doctorale et une note finale au moins égale à 14/20 au mémoire de recherche (mémoire/ stage pour l'UT3)
- effectuer sa thèse sous la direction d'un directeur ou d'une directrice de thèse titulaire habilité à diriger des recherches, rattaché à titre principal à une des unités de recherche adossées à l'ED (ou rattaché, à titre individuel à l'ED CLESCO, rattachement qui peut être obtenu après accord du Conseil de l'ED, validé par la Commission Recherche de l'établissement porteur).
- avoir obtenu l'avis favorable de la direction de l'unité de recherche au sein de laquelle la thèse sera effectuée.

Ces conditions sont applicables à toute inscription en première année de thèse.

Pour les campagnes CDU, la condition d'obtention du Master, soit l'année N soit l'année N-1, est exigée.

Conditions thèses sur articles

Après discussion, le texte reste inchangé, sauf à rajouter des articles en premier nom.

Format adopté par le conseil de l'ED ce jour :

- Une introduction théorique conséquente qui présente la problématique de la thèse défendue (une trentaine de pages minimum)
- un minimum de 3 articles **en premier nom**, soumis dont 1 accepté dans une revue qualifiante relative au sujet
- Une discussion générale-conclusion

Si un des articles est en langue étrangère, 1 résumé en français de 10 % de la taille de l'article devra être joint

Journée de rentrée 2024

Vacances Toussaint : 19 octobre - 4 novembre 2024

Proposition : **Lundi 14 octobre 2024** avec cérémonie de remise de diplôme en clôture de la journée.

Même formule : livret de rentrée, partage d'expériences, à ce propos, il est demandé aux laboratoires de faire remonter des noms de doctorant.e.s et l'Ecole Doctorale se chargera de les contacter.

Volonté d'avoir le témoignage de différents laboratoires.

Informations diverses 2024

- Campagne CDH lancée

Nouveauté : Auditions CDH

Date limite dépôt dossier : 1^{er} mars à responsable.sedoc@univ-tlse2.fr

Audition : **Mardi 19 mars 2024**, à la Maison de la Recherche, Salle D155

Informations en ligne : <https://clesco.univ-tlse2.fr/accueil/financements-de-these/campagne-contrats-doctoraux-pour-lecole-doctorale-clesco>

- SCOTE : discussion sur la présentation d'une candidature CDU Scote, ce point sera traité lors du prochain conseil d'ED Clesco dont le sujet principal sera la campagne CDU à venir
- Observation des élus doctorants sur les documents UT, ED et Arrêté 2016 qui multiplient les informations qui nuisent à la clarté des indications notamment sur la constitution de jury de soutenance. Nous allons nous pencher sur toutes les informations données sur le site de l'ED.
- Question de la part des élus doctorants à l'attention de la réunion concernant les directions de thèse : Est-ce que des doctorants peuvent encadrer officiellement les mémoires de recherche des étudiants de Master 1 ou Master 2 ? NON, les doctorants ne peuvent pas encadrer seul des étudiants en master. Ce point sera précisé lors de la réunion avec les directions de thèse.

La séance est levée à 16 heures.

Prochain conseil : 7 mars 14 heures